

Réunion du Conseil Municipal

Du 20 Mai 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux le vendredi vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, SEBASTIANI-MAYAFFRE
Ms. CLUET, DECLERCQ, CARTON, FUNEL, BOUIX,
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mme Lise HAULBERT

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun pouvoir n'a été reçu.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Demande d'aménagement pour la coupe de bois sur le massif de Chandy
- Dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Avril 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 08 Avril 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 08 Avril 2022.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 08 Avril 2022

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Monsieur Dominique DECLERCQ, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Avril 2022.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace Communal le 09/04/2022 ;
- Commission de l'Eau et de l'Assainissement Collectif le 22/04/2022 ;
- Commission des Affaires Culturelles le 29/04/2022 ;

Commission de l'Espace Communal le 06/05/2022 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion sur le projet de création d'un terrain multi-activités le 14/04/2022 avec l'entreprise Agora Space pour la réalisation d'un estimatif du projet ;
- Réunion avec les professionnels du canyoning le 14/04/2022 afin de préparer la nouvelle saison estivale et de présenter un point de situation sur le projet d'aménagement des infrastructures d'accès au canyon ;
- Réunion avec les associations de la commune le 15/04/2022 afin de préparer la saison estivale et définir le programme des festivités 2022 ;
- Réunion de travail avec le directeur de la maison technique de Castellane le 21/04/2022 afin d'aborder la phase d'expérimentation du projet de sécurisation de la traversée de Peyroules et de La Foux ;
- Interview avec une journaliste de Nice-Matin le 22/04/2022 sur l'évènement organisé par la commune sur le film « Jeux Interdits » ;
- Réunion de travail avec l'opérateur Engie Green le 27/04 afin d'aborder différents dossiers en lien avec le projet de construction du parc photovoltaïque ;
- Visite de Mme Corinne BORD, nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Castellane sur la commune le 28/04/2022 ;
- Réunion de travail avec le directeur de l'entreprise Eiffage le 29/04/2022 afin d'aborder le projet d'extension de la carrière ;
- Réunion avec les agriculteurs et les éleveurs de la commune le 06/05/2022 afin d'aborder les dossiers du pâturage et des chiens de protection de troupeaux ;
- Réunion de travail avec le directeur de la maison technique de Seranon le 09/05/2022 afin d'aborder la phase d'expérimentation du projet de sécurisation de la traversée de Peyroules et de La Foux ;
- Réunion de travail avec la commandant de la compagnie de gendarmerie de Castellane le 10/05/2022 afin de présenter le programme des festivités sur la commune pour l'année 2022 ;
- Installation des composteurs partagés sur l'ensemble des hameaux le 12/05/2022 par les services du pôle environnement de la CCAPV ;
- Comité de pilotage interne de l'évènement autour du film « Jeux Interdits » le 13/05/2022 ;
- Animation sur la gestion des bio déchets et l'utilisation des composteurs partagés le 14/05/2022 par les services du pôle environnement de la CCAPV ;
- Réunion de travail avec l'opérateur Engie Green le 17/05 afin d'aborder différents dossiers en lien avec le projet de construction du parc photovoltaïque ;

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du conseil communautaire le 12/04/2022.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission SCOT le 26/04/2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission des finances le 28/04/2022.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du bureau communautaire le 11/05/2022.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission SCOT le 17/05/2022.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dossiers de demandes de subvention qui ont été reçus pour l'année 2022. Il présente également les propositions d'arbitrage qui ont été réalisées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 19 Mars 2022 ainsi que lors de la réunion d'orientation budgétaire du 25 Mars 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les propositions d'attribution de subvention aux associations telles que validées lors de la commission des Finances et de l'Administration Générale du 19 Mars 2022 et lors de la réunion d'orientation budgétaire du 25 Mars 2022, à savoir :

	Montant demandé en 2021	Montant proposé en 2022	Décision de l'assemblée
Comité des Fêtes de La Foux	350,00 €	350,00 €	0
Comité des Fêtes de Peyroules	350,00 €	350,00 €	0
Comité des Fêtes de la Bâtie	350,00 €	350,00 €	0
Comité des fêtes de Peyroules - Trail du Teillon	500,00 €	500,00 €	0
Les Arts en Pays de Peyroules	350,00 €	350,00 €	0
Festival de Théâtre "Les Tréteaux des Champs"	200,00 €	200,00 €	0
Radio Verdon	0,00 €	100,00 €	0
Amicale des pompiers de Saint-Auban	200,00 €	100,00 €	0
A.D.M.R.	1 000,00 €	1 000,00 €	0
A.D.A.M.R	0,00 €	3 000,00 €	0
Resto du Cœur	200,00 €	1 000,00 €	0
A.E.P. Le Roc	0,00 €	100,00 €	0
Amicale des pompiers de Castellane	300,00 €	300,00 €	0
Collège du Verdon de Castellane (8 collégiens de Peyroules)	600,00 €	800,00 €	0
Ecole primaire de Castellane (3 élèves de Peyroules)	400,00 €	300,00 €	0
OUGC ASL Artuby	0,00 €	235,00 €	0
TOTAUX		9 035,00 €	

Monsieur le Maire demande à Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE ainsi qu'à Messieurs Eric DUMEZ, Dominique DECLERCQ, Roger FUNEL de bien vouloir quitter la salle compte tenu de leurs fonctions respectives au sein des associations et de ne pas prendre part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'attribution de subventions aux associations sur la base des propositions formulées par la commission des Finances et de l'Administration Générale du 19 Mars 2022 et lors de la réunion d'orientation budgétaire du 25 Mars,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

9. Organisation du bureau de vote pour les élections législatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections législatives vont être organisées les 12 et 19 Juin prochains.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de désigner les membres du bureau de vote et d'en organiser sa tenue pour les deux tours de ces élections.

Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote pour les prochaines élections départementales partielles du canton de Castellane de la manière suivante :

- Président du bureau de vote : Monsieur Frédéric CLUET
- Vice-président du bureau de vote : Monsieur Roger FUNEL
- Assesseurs du bureau de vote : Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE et Monsieur Eric DUMEZ
- Secrétaire du bureau de vote : Madame Céline CLUET

Monsieur le Maire propose d'organiser la tenue du bureau de vote pour les deux tours des prochaines élections départementales partielles du canton de Castellane de la manière suivante :

1^{er} tour des élections législatives du 12 Juin 2022

- 08h00 – 10h00 : Frédéric CLUET, Eric DUMEZ, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
- 10h00 – 12h00 : Frédéric CLUET, Dominique DECLERCQ, Gérard BOUIX
- 12h00 – 14h00 : Lise HAULBERT, Cécile FRIGENZA, Roger FUNEL
- 14h00 – 16h00 : Roger FUNEL, Gérard BOUIX, André GALFRE
- 16h00 – 18h00 : Frédéric CLUET, Eric DUMEZ, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

2^{ème} tour des élections législatives du 19 Juin 2022

- 08h00 – 10h00 : Frédéric CLUET, Eric DUMEZ, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
- 10h00 – 12h00 : Frédéric CLUET, Dominique DECLERCQ, Gérard BOUIX
- 12h00 – 14h00 : Lise HAULBERT, Cécile FRIGENZA, Roger FUNEL
- 14h00 – 16h00 : Roger FUNEL, Claude GUERIN, André GALFRE
- 16h00 – 18h00 : Frédéric CLUET, Eric DUMEZ, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la composition du bureau de vote pour les deux tours des prochaines élections présidentielles telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Valide** l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les deux tours des prochaines élections présidentielles telle que présentée par Monsieur le Maire,

10. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. Dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et la FDJ et aides de la Fondation sont autant de soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

Compte-tenu de l'engagement des élus dans l'amélioration et la préservation du patrimoine communal et des actions engagées notamment sur la chapelle Saint-Pons et ses abords, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la fondation du patrimoine. Le montant de l'adhésion pour l'année 2022 s'élève à 55 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

11. Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération N°2021-77 en date du 17/09/2021 relative à la demande d'exercice du droit de délaissement de Monsieur Quentin GAGLIO, il a été décidé de maintenir l'emplacement réservé positionné au Plan Local d'Urbanisme et d'acquérir la parcelle cadastrée B 1618 d'une superficie totale de 1177 m².

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la délibération N°2021-94 en date du 26/11/2021 relative à la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée B 1618, une proposition a été adressée à Monsieur Quentin GAGLIO.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la décision de l'assemblée en date du 25/03/2022, une nouvelle proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée B 1618 a été formulée à Monsieur Quentin GAGLIO pour un montant de 35 000 € suite au refus de la première proposition d'acquisition de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Quentin GAGLIO a accepté la nouvelle proposition d'achat formulée par la commune pour un montant de 35 000 €. Il convient donc de délibérer sur les modalités précises d'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée B 1618 appartenant à Monsieur Quentin GAGLIO et marquée d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme,
- **Décide** de fixer le prix d'acquisition de la parcelle au montant de 35 000 €, soit 29,73 € / m²
- **Décide** de prendre en charge l'ensemble des frais de notaire inhérent à l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1618,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

12. Point de situation sur les travaux ONF 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les différents chantiers engagés par l'ONF sur la commune. Les chantiers engagés sont les suivants :

- Remplacement de la barrière d'accès au lac de La Foux. Cette dernière sera installée avant la fin du mois de Mai ;
- Travaux de réfection de la piste d'accès à la chapelle de Ville à l'entrée du hameau de Peyroules. Ces travaux sont portés par le CRPF qui réalise des coupes privées sur le massif ;

13. Programme de coupe ONF 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré la technicienne de l'ONF le 10 mai dernier afin de réaliser un point de situation sur les différents dossiers en cours concernant la gestion de la forêt communale. Au cours de cet échange, la technicienne de l'ONF a proposé à Monsieur le Maire une coupe de bois pour l'année 2023 qui s'inscrit au plan de gestion de la forêt communale.

La coupe proposée se situe sur le hameau de La Bâtie sur les parcelles cadastrées WM 0061 et WM 0063. Ce programme de coupe prévoit une éclaircie des massifs avec un prélèvement d'un arbre sur 3 ou sur 4 en fonction de l'état de santé de ces derniers.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une visite sur le terrain en présence de la technicienne de l'ONF a été organisée le 20 Mai dernier afin de visualiser l'emprise et le lieu de cette coupe.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Désapprouve** la coupe de bois communale sur les parcelles WM 0061 et WM 0063 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Décide** de reporter ce programme de coupe à l'année 2024 compte-tenu des coupes de bois qui vont avoir lieu en 2022,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'O.N.F.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

14. Demande d'autorisation de passage de la Commune de Valderoure

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'autorisation de passage sur la piste communale du massif de Chandy formulée par le technicien de l'O.N.F. du département des Alpes Maritimes pour le compte de l'opérateur Engie Green qui porte le projet de création d'un parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une visite sur le terrain en présence de la technicienne de l'ONF a été organisée le 20 Mai dernier afin de visualiser précisément l'implantation du futur parc photovoltaïque. Une rencontre entre le technicien de l'ONF des Alpes Maritimes et la technicienne des Alpes de Haute Provence a été organisée le 10 Mai dernier sur ce dossier.

Compte-tenu de l'état de la piste communale du massif de Chandy, des dégradations qui pourront être occasionnées sur cette dernière par les engins qui emprunteront la piste pour accéder à la commune de Valderoure et des aménagements envisagés sur cette dernière, Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il n'est pas favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** la demande d'accès à la piste communale de Chandy formulée par le technicien de l'O.N.F. du département des Alpes Maritimes,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'O.N.F.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

15. Demande de création d'une traine sur le massif de Peynier

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la technicienne de l'O NF pour créer une traine sur le massif de Peynier en vue de permettre au CRPF de sortir le bois coupé issu du programme de coupe des parcelles privés dans le secteur. Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une visite sur le terrain en présence de la technicienne de l'ONF a été organisé le 20 Mai dernier afin de visualiser précisément l'implantation de cette future traine.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **Accepte** la création d'une traine sur le massif de Peynier telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Demande** que la réfection de la piste de Peynier soit réalisée après la fin des coupes,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'O.N.F.,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

16. Demande d'aménagement pour la coupe de bois sur le massif de Chandy

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la technicienne de l'O NF pour l'aménagement envisagé sur le massif de Chandy par l'exploitant forestier afin de finaliser la coupe de bois. Suite au démarrage de ce chantier, l'exploitant forestier a sollicité la technicienne de l'O.N.F. afin de résoudre un problème technique rendant impossible la réalisation d'une partie de la coupe de bois. Le terrain se révélant trop pentu, les engins de débardage ne peuvent pas intervenir en toute sécurité. Les demandes de l'exploitant forestier sont les suivantes :

- Utiliser la piste d'accès au secteur de la Grande Graou ;
- Créer une traine sur le bas de la coupe dans le massif en utilisant une ancienne coupe afin de pouvoir réaliser une voie de sortie pour les engins de débardage ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération N°2020-54 du conseil municipal en date du 31 / 07 / 2020, il a été décidé de valider la réalisation d'une coupe de bois sur les parcelles du massif de Chandy aux conditions suivantes :

- Absence de création d'accès spécifique sur les sites des coupes ;
- Utilisation des accès communaux existants sur les sites de coupe envisagés en exigeant la remise en état à l'identique des accès et en interdisant l'élargissement de ces derniers ;
- Demander à l'O.N.F. de prendre en charge la gestion totale des accès sur les sites et de gérer les éventuels problèmes de passage chez des propriétaires privés,
- Imposer la réalisation des coupes dans une période qui ne se situe pas entre Septembre et Décembre pour préserver la pratique de la chasse sur ce massif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'assemblée avait déjà été saisie sur ce dossier et avait émis un refus des aménagements demandés par une délibération en date du 30/07/2021.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une visite sur le terrain en présence de la technicienne de l'ONF a été organisé le 20 Mai dernier afin de visualiser précisément l'implantation de ces aménagements.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** les aménagements demandés par l'exploitant forestier sur le massif de Chandy tels que présentés par Monsieur le Maire,
- **Demande** à la technicienne de l'O.N.F. que les termes de la délibération du 31 / 07 / 2020 soient respectés par l'exploitant forestier,
- **Demande** que la piste VTT N°19 soit remise en état par l'exploitant forestier suite à la première coupe réalisée dans le massif de Chandy,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'ONF.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

17. Pâturage sur le domaine public et privé de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion a été organisée le 06 Mai dernier avec les agriculteurs et les éleveurs de la commune. Cette réunion avait pour objectif d'instruire une demande d'attribution de baux de pâturage à une agricultrice résidant au hameau de la Foux et développant une activité d'élevage ovins.

La demande de pâturage formulée par l'agricultrice portait sur les parcelles suivantes situées sur le massif de Chandy :

- WL 103, WL 91, WL 169, WL 195, WL 196, WL 71, WL 63, WL 64, WL 65, WL 67

Après vérification sur le cadastre, il s'avère que la parcelle cadastrée WL 103 n'est pas communale et ne peut donc pas être prise en compte dans le traitement de la demande. Les parcelles WL 91, WL 169, WL 195 et WL 196 sont fréquentées par d'autres usagers de la nature et l'autorisation de pâturage sur ces dernières serait source de conflits d'usage.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée les contraintes identifiées suite à l'étude des différentes parcelles demandées. Les conclusions des échanges de l'assemblée sont les suivantes :

- La parcelle WL 91 occupe tout le massif de Chandy et est fréquentée par beaucoup d'usagers de la nature. Elle ne peut donc pas être incluse en totalité dans la demande.
- Les parcelles WL 169, WL 195 et WL 196 sont fréquentées par un nombre important d'usagers. Elles ne peuvent donc pas être incluses dans la demande.
- La parcelle WL 71 peut être validée.
- Les parcelles WL 64, WL 65 et WL 67 peuvent être incluses dans la demande. La parcelle WL 63 est située à proximité de la piste communale. Elle ne peut donc pas être incluse dans la demande.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 7voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Approuve** la réalisation d'une convention de pâturage d'une durée d'un an pour les parcelles cadastrées WL 64, WL 65, WL 67 et WL 71,
- **Décide** d'autoriser le pâturage sur ces parcelles sur la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin uniquement,
- **Demande** que les ovins soient parqués dans des parcs amovibles avec des filets d'une hauteur minimale de 1,50 m sur l'emprise des parcelles autorisées,
- **Demande** que les chiens de protection des troupeaux soient cantonnés dans l'emprise des parcs installés et ne divaguent pas sur le massif de Chandy,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à la technicienne de l'ONF.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

18. Dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes peut être déposé auprès du Département des Alpes de Haute Provence. Pour l'année 2022, la commune peut prétendre à une subvention d'un montant de 8 900 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC 2022 sur l'opération de restauration des murs du cimetière de Ville afin de compléter le plan de financement de ce projet qui s'établirait de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération de restauration des murs du cimetière de Ville	
Montant HT de l'opération	21 941, 16 €
Subvention du CD04 au titre du FODAC 2022 – 40 %	8 776, 46 €
Subvention de la Région Sud au titre de la chaîne patrimoniale – 40 %	8 776, 46 €
Autofinancement de la Commune	4 388, 24 €
Montant TTC de l'opération (Pas de TVA applicable)	21 941, 16 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération de restauration des murs du cimetière de Ville tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FODAC pour l'opération de restauration des murs du cimetière de Ville pour un montant de 21 946, 16 € H.T., soit 21 946, 46 € T.T.C car la TVA n'est pas applicable sur cette opération,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental 04 une subvention à hauteur de 40 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T	21 941.16 €
Subvention CD04 FODAC 40 %	8 776.46 €
Subvention Région Chaîne Patrimoniale 40 %	8 776.46 €
Autofinancement	4 388.24 €
Montant T.T.C	21 941.16 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

19. Point de situation sur le programme de travaux 2022

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ de présenter à l'assemblée un point de situation sur les chantiers du programme de travaux 2022. Les chantiers en cours sur le réseau de distribution de l'eau potable sont les suivants :

- Consultation publique des entreprises de travaux pour la création de vannes de sectionnement sur le réseau de distribution terminée ;
- Analyse des offres en cours pour sélectionner l'entreprise qui conduira les travaux ;
- Intervention d'une entreprise spécialisée en recherche de fuite sur les hameaux de La Foux et de Peyroules le 04 Mai dernier ;
- Réparation de plusieurs fuites sur le hameau de Peyroules et de la Foux ;
- Nouvelle intervention de l'entreprise spécialisée en recherche de fuite sur les hameaux de La Foux et de Peyroules à programmer ;
- Mandatement d'un hydrogéologue en urgence pour une mission d'analyse de la situation de la source des Lauvasse sur le hameau de Peyroules.

20. Point de situation sur le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ de présenter à l'assemblée un point de situation sur le projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Peyroules. Il précise que la consultation publique des entreprises de travaux est en cours. La date limite de réception des offres est fixée au 31 Mai 2022.

A l'issue de cette date, une réunion d'ouverture des plis avec les membres de la commission d'appel d'offres et les membres de la commission de l'eau et de l'assainissement collectif sera planifiée. Les prochaines étapes du projet seront les suivantes :

- Analyse des offres reçues par le bureau d'étude IngéSurf et l'IT04 ;
- Réunion de la commission d'appel d'offres pour sélectionner les entreprises retenues ;
- Ordre de service de démarrage des travaux à l'entreprise retenue et organisation de la réunion de lancement du chantier ;

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le planning initial du projet devrait être respecté et que la nouvelle station d'épuration devrait être mise en service avant la fin de l'année.

21. Point de situation sur l'organisation de l'évènement autour du film « Jeux Interdits »

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée un point de situation sur l'organisation de l'évènement autour du film « Jeux Interdits ».

Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée le programme détaillé de l'évènement et de l'après-midi du 16 Juin 2022 sur la commune. Il présente également le dérouler des manifestations prévues sur la commune et les différentes actions à mener.

22. Questions Diverses

22.1. Procédure d'expulsion des locataires du logement communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas encore obtenu les conclusions du jugement de la procédure d'expulsion qui a dû intervenir le 13/05 dernier.

22.2. Phase d'expérimentation sur les projets de sécurisation de la traversée de Peyroules et de la Foux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la phase d'expérimentation de l'aménagement envisagé sur la traversée du hameau de La Foux va débuter dans les prochaines semaines. Cette dernière va se poursuivre au début du mois de Juillet sur la traversée du hameau de Peyroules.

22.3. Assemblée des territoires du Verdon organisée par le SDE 04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine assemblée des territoires du Verdon sera organisée le 10/06 prochain. Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE informe l'assemblée qu'elle participera à cette réunion.

22.4. Assemblée générale de l'OUGC ASL Artuby

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine assemblée générale de l'OUGC ASL Artuby sera organisée le 21/06 prochain à La Martre. Il demande à Monsieur Dominique DECLERCQ de bien vouloir y participer si ses disponibilités le lui permettent.

22.5. Projet de réfection des murs du cimetière de Ville

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier de restauration des murs du cimetière de Ville devrait débuter dans les prochaines semaines.

22.6. Organisation des 1^{ière} rencontres citoyennes le 21 Mai

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les 1^{ière} rencontres citoyennes sont organisées le Samedi 21 Mai à 18h00.

22.7. Sélection des jurys d'assises

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion de désignation des jurys d'assises aura lieu le 13/06 prochain à 09h00. Monsieur le Maire demande à Monsieur Roger FUNEL de bien vouloir y participer et représenter la commune lors de cette réunion.

22.8. Plaque du cimetière de Ville

Monsieur Gérard BOUIX informe l'assemblée que le projet de plaque pour le cimetière de Ville est finalisé. Un devis va être demandé pour la réalisation de la plaque.

22.9. Fermeture de la ligne des Chemins de Fer de Provence

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire la position de la CCAPV par rapport à la pétition qui s'oppose au projet de fermeture de la ligne des Chemins de Fer de Provence entre Annot et Digne les Bains. Monsieur le Maire précise que le président de la CCAPV s'est saisie de ce dossier et à solliciter un rendez-vous avec le président de la Région Sud.

22.10. Fête de la Nature à Colmars les Alpes

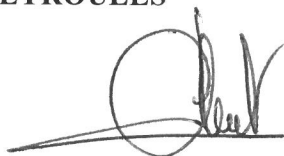
Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire si la CCAPV est porteuse de l'organisation de la fête de la nature à Colmars les Alpes. Monsieur le Maire précise que la CCAPV est associée à la commune de Colmars les Alpes pour l'organisation de cette manifestation.

23. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 20 Mai 2022.

La séance levée : 23h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

